

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Pôle évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
313, route de Saint-Omer
B.P. 912
62 280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Lille, le 18 JUIL, 2013

**Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de zone
d'aménagement concerté multi-sites sur la commune de Saint-Martin-Boulogne**

Réf. : 2012_0634

Copies : SGAR, préfecture du Pas-de-Calais, ARS, DREAL (UT du littoral), ADEVIA

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement, la version de décembre 2012 du dossier d'étude d'impact, relatif au projet de zone d'aménagement concerté multi-sites à Saint-Martin-Boulogne, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 17 mai 2013.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Michel Pascal